

## Fonds de Partenariat pour les Ecosystèmes Critiques (CEPF)

### Appel à Lettres d'Intention

#### GRANDES SUBVENTIONS

### Investissement dans le Hotspot de Madagascar et des Iles de l'Océan Indien: Madagascar, Seychelles, Maurice, Comores.

1. **Date d'ouverture:** 5 octobre 2018.
2. **Date de clôture:** 15 novembre 2018 (Minuit à Antananarivo, Madagascar)
3. **Budget et délai:**

Le budget minimum par projet est de **20 000 dollars américains** et le budget maximum par projet est de **200 000 dollars américains**.

Les projets pourront démarrer au plus tôt **le 1er juin 2019** et devront se clôturer au plus tard **le 30 juin 2022**.

#### 4. Informations Générales:

[Le Fonds de Partenariat pour les Ecosystèmes Critiques \(CEPF\)](#) est une initiative conjointe de l'Agence Française de Développement, Conservation International, l'Union Européenne, le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le gouvernement du Japon, la Fondation John D. et Catherine T. MacArthur et la Banque mondiale. L'objectif fondamental est de soutenir la société civile dans son engagement en faveur de la conservation de la biodiversité.

Le Hotspot de Madagascar et des Iles de l'Océan Indien a souvent été considéré comme prioritaire au sein même des Hotspots, de par son extrême diversité – avec environ 15 000 espèces de plantes dont plus de 12 000 endémiques – mais aussi le haut niveau taxonomique de l'endémicité, témoin de mécanismes évolutifs distincts liés à

l'isolement du Hotspot. La région qualifie aussi en tant que Hotspot avec le très fort niveau de dégradation des écosystèmes naturels – qu'illustre la déforestation massive de l'île Maurice ou de Madagascar, ou la disparition de nombreux vertébrés supérieurs, à l'instar du Dodo devenu symbole de l'extinction des espèces... Les objectifs de conservation (espèces, sites et corridors de conservation) représentent les priorités géographiques les plus élevés pour les investissements de la biodiversité.

Le créneau et la stratégie d'investissement du CEPF pour le Hotspot de Madagascar et des Iles de l'Océan Indien (MADIO) ont été définis de manière participative lors du processus d'élaboration du Profil d'écosystème, qui a rassemblé des représentants de la société civile, des gouvernements, des bailleurs et des experts de l'ensemble des pays de la région. Le Conseil des Bailleurs du CEPF a approuvé le Profil d'écosystème en 2014. La stratégie du Profil d'Ecosystème se décline en Orientations stratégiques, elles-mêmes regroupant plusieurs Priorités d'Investissement éligibles au financement du CEPF.

Le CEPF a recruté une équipe régionale de mise en œuvre (ou Regional Implementation Team - RIT) qui travaille en partenariat étroit avec le secrétariat du CEPF pour atteindre les objectifs définis dans la stratégie. La Fondation Tany Meva assure ainsi depuis 2015 le rôle de RIT pour le Hotspot de Madagascar et des Iles de l'Océan Indien. La RIT soutient notamment les organisations de la société civile pour l'identification et la préparation des propositions de projets, les appuie tout au long de la mise en œuvre des projets, et facilite la réplique et la mise à l'échelle des expériences.

## **5. Candidats éligibles :**

Les organisations non-gouvernementales, les groupes communautaires, les entreprises privées, les universités et les autres membres de la société civile peuvent demander un financement.

Les entreprises et les institutions publiques ne sont éligibles qu'à condition de prouver que l'entreprise ou l'institution :

- est une entité juridique indépendante de toute agence ou acteur gouvernemental ;
- possède l'autorité pour demander et recevoir des fonds privés ;
- et ne peut pas revendiquer une immunité souveraine.

Les soumissionnaires doivent avoir un compte bancaire au nom de l'organisation et être autorisés à recevoir des contributions charitables conformément aux lois en vigueur dans le pays du soumissionnaire.

Les soumissionnaires peuvent postuler leur Lettre d'Intention sous forme de consortium de partenaires. Dans ce cas, une organisation directrice devra être proposée et les rôles et contributions des organisations partenaires clarifiés.

## 6. Activités éligibles :

Les activités éligibles dans le cadre de cet Appel à Intentions doivent s'inscrire dans les **Directions Stratégiques 1,2 et 3** dans le Profil d'Ecosystème et couvrir une ou plusieurs **Priorités d'Investissement y afférente**.

<b>Directions Stratégiques</b>	<b>Priorités d'Investissement</b>
1. Donner aux communautés locales les moyens de protéger et gérer la biodiversité dans les Zones Clés pour la Biodiversité Prioritaires	<ul style="list-style-type: none"><li>1.1 Appuyer les communautés locales pour préparer et mettre en œuvre des mesures de conservation et de gestion de la biodiversité répondant aux principales menaces au niveau des sites prioritaires</li><li>1.2 Appuyer la mise en place de modèles économiques permettant d'améliorer à la fois les conditions de vie et la conservation de la biodiversité</li><li>1.3 Renforcer les capacités techniques, administratives et financières des organisations locales de base et de leurs partenaires</li></ul>
2. Appuyer la société civile pour renforcer l'intégration de la protection de la biodiversité dans les processus de décision politiques et économiques	<ul style="list-style-type: none"><li>2.1 Soutenir les institutions de recherche du Hotspot pour l'amélioration des connaissances de base sur la biodiversité d'écosystèmes prioritaires</li><li>2.2 Appuyer la société civile pour diffuser l'information sur la biodiversité et influencer les processus de décision politiques et économiques en faveur de la biodiversité et des priorités de conservation</li><li>2.3 Explorer les partenariats avec les acteurs du secteur privé, pour la promotion de pratiques plus durables, amenant à des impacts positifs pour la conservation</li></ul>
3. Renforcer les capacités de la société civile aux niveaux régional et local via des formations, des échanges et des actions de coopération régionale	<ul style="list-style-type: none"><li>3.1 Favoriser l'émergence d'une nouvelle génération de professionnels et organisations spécialisés en la conservation en soutenant par de petites subventions la formation technique et pratique</li><li>3.2 Encourager les échanges et partenariats entre organisations de la société civile pour renforcer les capacités en matière de techniques, de capacités organisationnelles, de gestion et de recherche de financement</li></ul>

## 7. Zones géographiques éligibles:

Les Zones Clés pour la Biodiversité (ZCB) éligibles pour cette soumission sont détaillés dans le tableau ci-dessous. De plus amples détails sur les ZCB sont disponibles au Chapitre 12 du [Profil d'Ecosystème](#).

Direction Strategique	"Corridor du Paysage"	ZCB Eligible
<b>MADAGASCAR</b>		
DS1	Kirindy Mangoky	MDG 142, 42, 90, 92
	Mikea	MDG 9, 11, 12, 67, 127, 175
	Menabe	MDG 2 et 97
	Extrême Nord	MDG 8, 122, 123, 16, 33, 36
	Nord Ouest	MDG 85, 141, 143, 132, 4
	Littoral Est	MDG 107
	Hautes Terres du Centre	MDG 5, 113
	Autres Sites (Barren Islands MP, Beanka NPA, Tsिमembo-Manambolomaty-Bemamba Complex NPA)	MDG 13, 86, 93
DS2	Extrême Nord	MDG 33
DS3	<p>Les formations, échanges et coopération régionales devront se focaliser sur les thématiques suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'écotourisme</li> <li>- La gestion des AMP</li> <li>- La gestion des feux</li> <li>- La carbonisation améliorée</li> <li>- Lutte contre le braconnage d'une espèce spécifique</li> <li>- Bonne gouvernance</li> </ul> <p>L'approche de mise en œuvre se fera par des ateliers de capitalisation des expériences et le soumissionnaire devra avoir des expériences sur la thématique proposée.</p>	Les projets soumis sur DS3 pourront avoir des impacts sur les 38 ZCB de Madagascar.
<b>MAURICE</b>		
DS1 - IP 1.3 uniquement	Saint Brandon	MUS 1
DS1	Main Island	MUS 2, 3, 9, 12, 17
DS1	Rodrigues	MUS 13, 16, 6
<b>DS2 et DS3 ne sont pas soumis a des restrictions géographiques.</b>		
<b>SEYCHELLES</b>		
DS1	Silhouette	SYC 42, 49
	Praslin	SYC 7, 9
	Mahé	SYC 11, 13, 36, 38, 43
	Autres (Cosmolédo, Ile Desnoeufs, Ile Félicité)	SYC 5, 21, 26
<b>DS2 et DS3 ne sont pas soumis a des restrictions géographiques.</b>		
<b>COMORES</b>		
DS1		COM 1, 3, 4, 5, 7, 10, 11, 12, 14, 15, 18, 20
DS2		COM 3,5, 7, 10, 12, 14, 15, 18, 20
DS3		Les projets soumis sur DS3 pourront avoir des impacts sur les 20 ZCB des Comores.

## 8. Le processus de demande

Les demandes doivent être soumises via le site Web de **ConservationGrants** via ce lien:

[Accès à ConservationGrants](#)

(notez que la langue française peut être choisie par défaut lors de votre première connection)

Dans des situations exceptionnelles nécessitant l'approbation préalable du Secrétariat du CEPF, les soumissions pourront se faire par courrier électronique ou sous un autre format à définir.

Les soumissionnaires peuvent choisir de candidater en **français** ou en **anglais**.

Vous recevrez un message électronique vous confirmant que votre demande via **ConservationGrants** a bien été acceptée.

Les organisations qui n'ont pas encore de compte sur **ConservationGrants** devront créer un compte. Pour ouvrir un compte cliquer sur le lien bleu "Nouvel utilisateur ?" Situé sous la case "Connexion".

Si vous avez un compte sur **ConservationGrants**, vous pouvez utiliser les mêmes informations de connexion et créer une nouvelle Lettre d'intention.

Les questions concernant la création du compte ou l'utilisation de **ConservationGrants** doivent être adressées à [conservationgrants@conservation.org](mailto:conservationgrants@conservation.org)

Le processus de revue des Lettres d'intention prend 5 semaines suivant réception. Toutes les organisations qui auront candidatés recevront une réponse du Secrétariat du CEPF. Les organisations dont les Lettres d'Intention ont été approuvées seront invitées à soumettre une proposition complète à travers le système de **ConservationGrants** au 31 janvier 2018 au plus tard. Les propositions complètes devront être soumises à la date qui sera indiquée par le Directeur de Subvention et au plus tard au 15 mars 2019.

Les propositions complètes qui seront approuvées bénéficieront d'une Subvention entre Conservation International, qui est l'hôte du Secrétariat du CEPF, et l'organisation soumissionnaire (« Le Bénéficiaire »). Le montant des subventions sera en dollar américain (USD) et les documents de Subvention à signer seront en anglais, avec une version française disponible également pour consultation.

## 9. Conseils généraux et Contacts:

Les propositions de projets doivent présenter la protection de la biodiversité d'intérêt global en tant que composante fondamentale et doivent démontrer des impacts positifs sur l'état de conservation de la biodiversité.

Dans la mesure du possible, les candidats sont encouragés à soumettre des lettres d'intention en harmonie avec les initiatives nationales ou régionales existantes. Le CEPF encourage les soumissionnaires à développer des propositions conjointes entre différents secteurs afin de répondre au besoin d'une approche multi-sectorielle et/ou multirégionale.

Le CEPF encourage vivement les soumissionnaires à discuter leurs idées de projets avec le cas échéant, les gestionnaires déjà en train de mettre en œuvre des projets dans une ZCB donnée, afin de s'assurer de la complémentarité des activités proposées.

Spécifiquement seront appréciés : une collaboration entre les pêcheurs et organisations fermières/agricoles et les promoteurs du tourisme ; et collaboration entre experts en biodiversité afin de développer des projets en partenariats.

Enfin, le CEPF conseille aux soumissionnaires de discuter leurs idées de projet avec le Responsable des Programmes dans le pays concerné :

- **Madagascar & projets régionaux:** Team Leader, Rija Ranaivoson ([r.ranaivoson@tanymeva.org](mailto:r.ranaivoson@tanymeva.org))
- **Mauritius (including Rodrigues) and Seychelles:** Olivier Tyack ([otyack@tanymeva.org](mailto:otyack@tanymeva.org))
- **Les Comores:** Sohibou Mhoumadi ([s.mhoumadi@tanymeva.org](mailto:s.mhoumadi@tanymeva.org))

Le Service Conseils sera disponible jusqu'au **31 octobre 2018**. Veuillez envoyer vos questions techniques à la RIT (Equipe Régionale de Mise en Œuvre) avant la date butoir à [cepfrimadio@tanymeva.org](mailto:cepfrimadio@tanymeva.org).

Pour la cartographie des zones ZCB, veuillez consultez le site de [Tany Meva](#).

## 10. Evaluation des Lettres d'intention:

L'évaluation des Lettres d'intention se fera selon les critères suivants : concerné :

- Les critères d'éligibilité sont remplis et la proposition dans son ensemble (montant du budget, période de performance, etc.) sont conformes à l'Appel d'Offre.

- La lettre d'intention est convaincante, clairement présenté, et tous les éléments clés du projet ont été pris en considération.
- Les activités proposées ont de fortes chances de mener à des résultats et impacts pérennes, au-delà de la période de performance/financement du projet.
- La complémentarité avec des projets existants dans la zone a été prise en compte.

## **11. Documents de référence:**

Il est essentiel que les soumissionnaires lisent attentivement le Profil d'Ecosystème de Madagascar et des Iles de l'Océan Indien, et en particulier les informations qui concernent le créneau du CEPF et les stratégies d'investissement sous la section « Stratégie d'investissement du CEPF (chapitre 12) ».

### **Le profil est disponible sur le site web du CEPF :**

- [Anglais](#) (PDF - 7.1 MB)
- [Français](#) (PDF - 7.5 MB)

Aide et ressources (principalement en anglais mais le site offre des possibilités de traduction automatique en français, et pour certaines parties des documents de guidance à télécharger en français)

- [Eligibilité et comment faire une demande](#)
- [Questions fréquentes](#)
- [Politiques de sauvegarde](#)
- [12 conseils pour financer votre idée de subvention](#)
- [Base de données des projets du CEPF](#)